

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, RÉJEAN FAUTEUX DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINTE-EDWIDGE-DE-CLIFTON QUE :

Le conseil de la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, à une assemblée ordinaire du conseil fixée au 3 décembre 2018, à 19 h 00, étudiera la demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble suivant :

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE No. 2018-02.

Le propriétaire demande une dérogation mineure pour le lot 6 274 476 remplaçant les lots 5 486 723, 5 486 726 et 5 486 729 du cadastre du Québec, rue des Marguerites à Sainte-Edwidge-de-Clifton.

Nature de la demande :

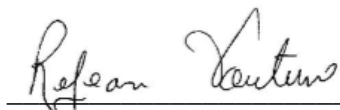
Description du projet et raison(s) de la demande de dérogation mineure :

Le demandeur demande une dérogation mineure afin de permettre le lotissement du lot 6 274 476 ayant une profondeur moyenne inférieure à 75.00 mètres comme le demande l'article 5.2.3 du règlement 356-14 pour les lots riverains.

Une dérogation mineure pourrait régulariser cette situation.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande peut se présenter à l'assemblée mentionnée précédemment et qui se déroulera au 1439, chemin Favreau, Sainte-Edwidge-de-Clifton.

DONNÉ À SAINTE-EDWIDGE-DE-CLIFTON CE 13^e JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DEUX MILLE DIX-HUIT.

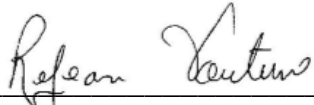


Réjean Fauteux,
Directeur général, secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 13 novembre 2018, entre 9 h 00 et 16 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13^e jour du mois de novembre 2018.



Directeur général et secrétaire-trésorier

